



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 17 JUIN 2014

Le dix-sept juin de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle s'honneur de la mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Pascale Licari – Maire de Paradou, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Stephan Guignard – Conseiller Municipal de Saint Rémy de Provence, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Henri Pons – Maire d'Eyguières, Jack Sautel – Maire de Maussane-les-Alpilles, Marie Bouchez – Conseillère régionale.



DELIBERATION N° BS-2014-10

Objet : Fête du Parc 2014 – attribution du marché pour mission de régisseur

Monsieur le Président expose :

- Que la Région PACA porte chaque année l'opération « La Région fête les Parcs naturels régionaux ».
- Que dans ce cadre, le PNR des Alpilles organisera sa fête le 12 octobre 2014.
- Que suite à l'appel à candidature lancé auprès des communes du Parc, le site retenu pour accueillir la fête est celui de l'Auberge du Parc à Orgon.
- Que le marché à procédure adaptée a été lancé pour la mission de régisseur technique pour l'accompagnement à l'organisation de l'événement.
- Qu'après analyse des offres, faite au cours de la réunion de la Commission des Marchés le 16 juin 2014, et au regard des critères retenus et mentionnés dans le Règlement de la Consultation et du Cahier des Charges, l'offre du Groupe Mercantour a été retenue.
- Que le montant de la partie forfaitaire du marché s'élève à 9 285,00 euros HT soit 11 142,00 euros TTC.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir approuver le choix fait par la Commission des Marchés.

Le Bureau Syndical,

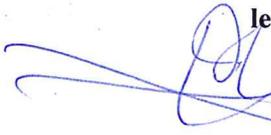
Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'approuver le choix de la Commission des Marchés de retenir la proposition du Groupe Mercantour pour la mission de régisseur de la Fête du Parc le dimanche 12 octobre 2014 à l'Auberge du Parc à Orgon, et ce pour la partie forfaitaire du marché d'un montant de 11 142,00 euros TTC.
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

les jours, mois et an, Notaire
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président



Mohamed Rafai



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 17 JUIN 2014

Le dix sept juin de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle s'honneur de la mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Pascale Licari – Maire de Paradou, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Stephan Guignard – Conseiller Municipal de Saint Rémy de Provence, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Régis Gatti – Maire d'Aurville, Henri Pons – Maire d'Eyguières, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Marie Bouchez – Conseillère régionale.

DELIBERATION N° BS-2014-11

Objet : Restitution sur l'exécution de la prestation relative au plan de gestion des populations d'espèces proies dans le cadre de l'action A4 du LIFE



Monsieur le Président expose :

- Afin de mettre en œuvre l'action A4 du LIFE, le Parc a lancé une consultation simplifiée début 2014. Trois candidats ont déposé une offre. Le PNR a ouvert des négociations avec deux d'entre eux : l'O.N.C.F.S. et la fédération des chasseurs des Bouches du Rhône.
- La Fédération des Chasseurs des Bouches du Rhône a été retenue pour l'exécution de cette prestation.
- Il est prévu un rapport intermédiaire à la date du 30 juin. Ce rapport conditionne le versement de 30 % de la prestation. Ce rapport intermédiaire doit en outre permettre d'amorcer ou de travailler sur des actions connexes (cf. cahier des charges) mais également de disposer d'un état des lieux objectif, fiabilisé et partagé permettant ainsi de conduire la phase 3 du projet : l'élaboration du plan de gestion.
- La fédération a commencé l'exécution, cependant des difficultés sont apparues à la fin du mois de mai en termes de niveau de réalisation de la mission, de méthodologie, de pilotage,...
- En conséquence, le Parc a organisé, le 12 juin dernier, une réunion avec la Fédération des Chasseurs des Bouches du Rhône et le Groupement d'Intérêt Cynégétique des Alpilles. Au cours de cette réunion, le PNR a exprimé son inquiétude sur le niveau de réalisation, les délais, les ressources disponibles,...
- Le directeur de la Fédération a indiqué que malgré quelques difficultés, la Fédération était en mesure de poursuivre la prestation mais il n'a pu préciser les modalités pratiques de réalisation.
- Le PNR a confirmé les éléments évoqués lors de cette réunion dans un courrier et en particulier l'échéance du 30 juin.
- Compte tenu du calendrier, de l'impact important d'un retard en matière de synthèse sur cette action mais aussi sur toutes les actions connectées, compte tenu de l'incertitude, il est envisagé de résilier cette prestation si le rapport n'est pas remis le 30 juin ou si ce rapport devait être en deçà du niveau attendu de prestation. Ainsi, dans l'hypothèse d'une résiliation, la prestation serait relancée sur un mode négocié conformément au code des marchés publics. En vertu du parallélisme des formes, cette décision reviendrait au Président (< 15 K€ HT).
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'acter des difficultés d'exécution rencontrées sur la prestation relative au plan de gestion des populations d'espèces de proies ;
- D'approuver les actions menées par le Président vis-à-vis du prestataire ;
- D'approuver le plan d'actions proposé par le Président.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président,

Mohamed Rata





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 17 JUIN 2014

Le dix sept juin de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle s'honneur de la mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

Etaient présents à la table des votants :

Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Pascale Licari – Maire de Paradou, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Mohamed Rafai – Conseiller Régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Stephan Guignard – Conseiller Municipal de Saint Rémy de Provence, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Henri Pons – Maire d'Eyguières, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Marie Bouchez – Conseillère régionale.



DELIBERATION N° BS-2014-12

Objet : Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie globale concertée avec les communes et les partenaires autour de l'affichage publicitaire

Monsieur le Président expose :

- Que suite au dernier bureau syndical au cours duquel a été acté la fin du marché par protocole transactionnel de la mission confiée au bureau d'étude ATHANOR,
- Que pour répondre aux attentes des communes, il est proposé une réorganisation de la mission relative à l'affichage publicitaire par le biais d'un dispositif d'ensemble, cohérent et comprenant plusieurs points :
 - 1) Un Guide de recommandation « être commerçant, exercer dans les Alpilles » avec un module « être professionnel en centre historique » qui s'appuie sur les Baux, portant exclusivement sur les enseignes.
 - 2) Accompagnement pour une mise en conformité des dispositifs, incluant :
 - Le Maintien, maintenance et suivi du site qui existe et qui est à diffuser
 - D'une Hot Line à externaliser, conseils en continue, mise en ligne des infos, réponses aux questions posées (peut être en interparc, ou avec une convention avec un autre parc)
 - Des alternatives aux panneaux à faire supprimer et en particulier : Un accompagnement, par des ateliers d'un schéma de Signalisation d'Intérêt Local communal, Proposition de recruter pour 6 mois une personne en assistance à la chargée de mission. Sur la base des financements disponibles dans le cadre de cette mission.
 - 3) Harmonisation des panneaux légaux, propositions et décision en Comité de pilotage, d'une sorte de charte graphique des panneaux autorisés en 2015.
 - 4) Séminaire de formation auprès des collectivités
 - 5) Accompagnement RLP, mission parc en analogie aux PLU
- Que ce dispositif pourrait être proposé et développé d'une prochaine réunion de comité de pilotage à la mi-juillet.
- Que cet ensemble d'actions pourrait bénéficier des financements déjà actés (du programme « Mise en œuvre d'une stratégie globale concertée avec les communes et les partenaires autour de l'affichage publicitaire », et dont les conventions avec les partenaires ont été prorogées jusque mi 2015.
- Qu'il est demandé aux élus de bien vouloir se prononcer sur ce schéma de principe, qui pourrait être redéployé, sous réserve de vérifications auprès des partenaires (FEDER, CR et DREAL) sur un tel dispositif.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De poursuivre la démarche selon dispositif de redéploiement proposé, en relation directe avec les communes,
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président
Mohamed Rafai Alpilles





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 17 JUIN 2014

Le dix sept juin de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle s'honneur de la mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

Etaient présents à la table des votants :

Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Pascale Licari – Maire de Paradou, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Mohamed Rafai – Conseiller Régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Stephan Guignard – Conseiller Municipal de Saint Rémy de Provence, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Henri Pons – Maire d'Eyguières, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Marie Bouchez – Conseillère régionale.



DELIBERATION N° BS-2014-13

**Objet : ELABORATION DU DIAGNOSTIC PASTORAL DE LA RNR DE L'ILON – DEMANDE SUBVENTION
CONSEIL REGIONAL**

Monsieur le Président expose :

- que la Région a classé la Réserve Naturelle Régionale de l'Ilon (à cheval sur la commune d'Arles et de Paradou) en février 2012. Elle a désigné le Parc Naturel Régional des Alpilles gestionnaire de cette RNR
 - qu'un diagnostic pastoral est attendu afin de guider la gestion à mettre en œuvre sur le site en concertation avec l'éleveur concerné, Monsieur Laugier.
 - que celui-ci doit permettre de déboucher sur des préconisations de gestion chiffrées, si possible innovantes, permettant la meilleure adéquation entre valorisation pastorale et préservation et mise en valeur de la biodiversité sur le territoire de la Réserve Régionale
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De solliciter une demande de financement auprès de la Région PACA à hauteur de 8700 € TTC selon le plan de financement suivant :

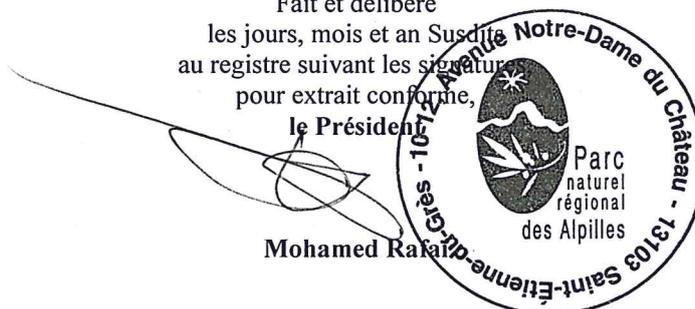
Dépenses		Recettes		
Nature des Dépenses		Montants (€ TTC)		
		Source	Pourcentages	Montants (€ TTC)
Préparation et rédaction du diagnostic pastoral	7 000 €	Parc naturel régional des Alpilles	20%	1 740 €
Accompagnement par l'équipe du Parc des Alpilles (4 journées) gestionnaire de la Réserve	1 700 €	Région	80%	6 960 €
TOTAL	8 700 €			8 700 €

L'autofinancement du Parc étant apporté sous forme de valorisation du temps interne consacré à cette action.

- De mettre en œuvre le diagnostic pastoral proposé sous réserve d'obtention de la subvention sollicitée.
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférent à ce dossier

Fait et délibéré
les jours, mois et an susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme,
le Président

Mohamed Raïani





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 17 JUIN 2014

Le dix sept juin de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle s'honneur de la mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

Etaient présents à la table des votants :

Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Pascale Licari – Maire de Paradou, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Mohamed Rafai – Conseiller Régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Stephan Guignard – Conseiller Municipal de Saint Rémy de Provence, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Henri Pons – Maire d'Eyguières, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Marie Bouchez – Conseillère régionale.

DELIBERATION N° BS-2014-14

Objet : Désignation du Président pour représenter le Parc naturel régional des Alpilles dans le Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur

Monsieur le Président expose :

- Que le Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur rassemble les 6 Parcs naturels régionaux existants et les 3 Parcs naturels régionaux en projet.
- Qu'il n'a pas de structure juridique propre, il est porté administrativement par le Parc naturel régional du Queyras.
- Que ses principales activités sont de rassembler les chargés de mission des différents Parcs naturels régionaux par thématiques (tourisme, eau, énergie, biodiversité, éducation au territoire...), d'être un interlocuteur des instances régionales et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, d'organiser annuellement les Universités des Parcs et enfin de construire des actions de mutualisation entre les Parcs naturels régionaux (emplois mutualisés dans le domaine du tourisme par exemple).
- Que ce Réseau n'a que quelques années mais s'est très vite développé.
- Que pour le consolider et lui donner une véritable expression politique, il est proposé à chaque Parc Naturel Régional de nommer son représentant politique au sein du réseau.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

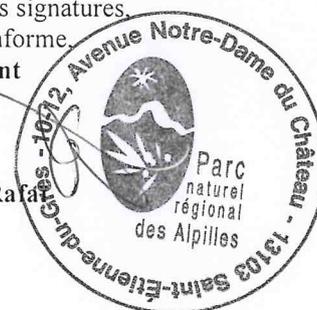
Décide :

- De désigner le Président afin qu'il représente le Parc naturel régional des Alpilles dans le Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme.

le **Président**

Mohamed Rafat





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 17 JUIN 2014

Le dix sept juin de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle s'honneur de la mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafaï.

Etaient présents à la table des votants :

Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Pascale Licari – Maire de Paradou, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Mohamed Rafaï – Conseiller Régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Stephan Guignard – Conseiller Municipal de Saint Rémy de Provence, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Henri Pons – Maire d'Eyguières, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Marie Bouchez – Conseillère régionale.

DELIBERATION N° BS-2014-15

Objet : Participation du Rassemblement des Associations pour le Parc Naturel Régional des Alpilles (RAPNRA) au Congrès annuel de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Monsieur le Président expose :

- Que le Congrès annuel de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France se tiendra cette année du 8 au 10 octobre dans le Parc de la Forêt d'Orient sur le thème de l'égalité des territoires.
- Que chaque Parc dispose d'un quota maximum de 10 représentants dans sa délégation.
- Que la charge financière du Congrès appartient exclusivement à chaque Parc participant.
- Que le RAPNRA renouvelle en 2014 sa demande de participer au prochain Congrès des Parcs avec un de ses représentants, c'est-à-dire, pris en charge financièrement, totalement ou partiellement, par le Parc.
- Qu'en 2013, une réponse défavorable avait été apporté à la demande de cette association et communiquée par courrier selon les termes suivants : « *Les élus du Comité syndical, à l'unanimité, n'ont pas souhaité privilégier une association parmi d'autres et ont décidé de ne pas donner une suite favorable à votre demande. Il appartiendra en 2014 au Conseil de Parc d'être force de propositions pour qu'une délégation de celle-ci puisse accompagner le Parc dans sa représentation au Congrès* ».
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- De ne pas donner de suite positive à cette demande afin de ne pas favoriser une association plutôt qu'une autre parmi les quelques centaines existantes sur le territoire des Alpilles.
- De donner pouvoir à Monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 17 JUIN 2014

Le dix sept juin de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle s'honneur de la mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

Etaient présents à la table des votants :

Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Pascale Licari – Maire de Paradou, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Mohamed Rafai – Conseiller Régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Stephan Guignard – Conseiller Municipal de Saint Rémy de Provence, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Henri Pons – Maire d'Eyguières, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Marie Bouchez – Conseillère régionale.



DELIBERATION N° BS-2014-18

Objet : Reconstitution du poste 2 d'économe de flux pour l'année 3 du Conseil en Energie Partagé des Alpilles

Monsieur le Président expose :

- Que conformément à l'objectif 52 de la charte, tiret 2, le Parc des Alpilles a mis en œuvre un outil destiné à aider les communes à mener une politique exemplaire de maîtrise de l'énergie,
- Que pour se faire, il s'est engagé pendant trois ans dans la réalisation d'un « Plan Local Energie Environnement » (PLEE),
- Que ce plan a permis la création d'un Conseil en Energie Partagé (CEP) des Alpilles,
- Que par délibération du comité syndical du Parc naturel régional des Alpilles en date du 28 juin 2010 (CS-2010-35), un CEP a été créé et que deux postes de conseillers en énergie partagés ont été ouverts,
- Que 10 communes du Parc se sont engagées par convention et pour 4 ans à utiliser les services du CEP des Alpilles et que 2 conseillers en énergie partagés ont été recrutés à cet effet, le premier depuis le 6 septembre 2010 et le deuxième depuis le 1^{er} octobre 2012,
- Que la poursuite du travail du deuxième conseiller en énergie partagée dans les communes dépend du renouvellement pour un an du poste contractuel à durée déterminée de conseiller en énergie partagé,
- Qu'une délibération du Bureau Syndical doit être prise chaque année pour reconduire ce poste,
- Que ce poste est aidé par la Région à hauteur de 18 000 € en année 1, de 12 000 € en année 2 et de 6 000 € en année 3 tandis que l'ADEME apporte une aide de 30% par an sur les 3 ans du poste,
- Que si les aides escomptées pour ce poste ne sont pas attribuées, la mission ici présentée sera revue en fonction des moyens dont disposent le Parc et les communes pour sa mise en œuvre,
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'approuver le renouvellement du poste 2 d'économiseur de flux pour assurer la mission de Conseil en énergie partagé des Alpilles ;
- De demander au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et à l'ADEME les cofinancements prévus pour ce dispositif ;
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme

le Président



Mohamed Rafai





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 17 JUIN 2014

Le dix sept juin de l'année deux mille quatorze, à seize heures, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle s'honneur de la mairie de Saint Etienne du Grès, sous la Présidence de Mohamed Rafai.

Etaient présents à la table des votants :

Jean-Benoît Hugues – Conseiller Municipal des Baux de Provence – Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc les Alpilles, Pascale Licari – Maire de Paradou, Claude Sanchez – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Hervé Chérubini – Conseiller Général, Mohamed Rafai – Conseiller Régional.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Stephan Guignard – Conseiller Municipal de Saint Rémy de Provence, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de Direction au Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Henri Pons – Maire d'Eyguières, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Marie Bouchez – Conseillère régionale.



DELIBERATION N° BS-2014-19

Objet : Maison du Parc : Mise en œuvre du projet – Autorisation d'ester en justice et recourir à un avocat

Monsieur le Président expose :

- Que lors du Comité syndical du 27 mai 2014, il a été fait état de l'actualité du dossier Maison du Parc, autour notamment de l'attribution du permis de construire et des demandes de certaines associations qui contestent le projet actuel.
- Que le Parc a donc organisé une réunion d'informations à l'attention de ces associations le 11 juin, ainsi qu'une réunion d'information sur l'avancement du projet à l'attention des élus du Comité syndical, le 17 juin, juste avant le Bureau qui a donc été amené à prendre connaissance du résultat de ces réunions et des décisions nécessaires au bon déroulement de ce projet.
- Considérant qu'un contentieux autour de ce projet est possible à court terme de la part de structures s'opposant à sa mise en œuvre.
- Considérant que la période estivale rendra très difficile de réunir les instances décisionnaires du Parc durant cette période en cas de besoin.
- Que ceci exposé, vu la délibération CS 2014-18 en date du 13 mai 2014, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'autoriser le Président à intenter, au nom du Syndicat Mixte, les actions en justice, ou de défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre lui sur le dossier de la Maison du Parc.
- D'autoriser le Président à poursuivre le litige par toutes les instances et tous les degrés de juridiction et à user de toutes les voies de recours contre les décisions défavorables aux intérêts du Syndicat Mixte sur le dossier de la Maison du Parc.
- D'autoriser le Président à choisir et contracter avec le conseil juridique le mieux adapté en termes de compétences pour défendre les intérêts du Parc sur le dossier de la Maison du Parc.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme
le Président



Mohamed Rabai